

Confinés mais mobilisés et vigilants pour la santé des retraités en Val de Marne!

Cher·e camarade,

Depuis plusieurs semaines nous vivons une crise sanitaire sans précédent.

Des années de politiques d'austérité, exclusivement guidées par une vision comptable d'économies à court terme, ont fini par gravement détériorer l'hôpital public, notre système de santé et de protection sociale, ainsi que les conditions de travail, de vie des salariés et la qualité de prise en charge de la population.

Les personnes âgées, qu'elles résident à domicile ou en EHPAD sont les premières victimes de cette pandémie de COVID 19 qui provoque une véritable hécatombe parmi les plus fragilisées.

Après un déni de la gravité de la pandémie en début d'année, puis des injonctions contradictoires tant sur l'intérêt du port du masque, l'utilité de tests à grande échelle.... le gouvernement a opté, depuis la mi-mars pour le confinement massif de la population, confinement jusqu'au 11 mai. A ce jour nous ignorons quelles seront les règles mises en œuvre pour la population en général et les retraités en particulier.

Rapidement après la mise en place du confinement nos organisations se sont adressé au Préfet et au Président du Conseil Départemental.

Le Président du Conseil départemental s'est, pour sa part, engagé à réunir, comme nous le lui demandions, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Si nous n'avons pas eu de réponse écrite du Préfet, nous avons déjà eu à plusieurs reprises une conférence téléphonique avec le directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Lors de ces échanges nous avons obtenu des éléments de réponses aux questions qui préoccupent les retraités. Ces contacts sont une première, l'ARS ayant toujours refusé les demandes d'audiences de nos organisations en particulier lorsqu'elle entendait fermer des lits dans les Unités de Soins de Longues Durée (USLD).

Cette crise sanitaire a mis à jour la situation catastrophique du système sanitaire et médico-social de notre pays, que nous décrivions depuis plusieurs années. Les faits ont montré malheureusement la pertinence de nos propositions et nos exigences de moyens financiers et humains. Il ne s'agit pas qu'après les discours et les remerciements aux soignants, on continue comme avant. Il faudra faire le bilan, mettre en évidence les responsabilités de chacun pour rassembler largement nos concitoyen·ne·s (*pour construire le « Jour d'après »* afin de répondre aux besoins de la population et des personnes âgées qu'elles soient à domicile ou en établissement"

Odete Terrade (CGT)
Dominique Balducci(FGR-FP)
Jöel Saget(FO)
Jean Amar(FSU)
Jean-Louis Marziani(Solidaires)

Nos demandes

(courrier au Préfet)

Que tous les personnels soignants ou non, dans les EHPAD et services à domicile, ainsi que les aidants familiaux puissent bénéficier de toutes les protections (masques, surblouses, tests de dépistages,...) dans les plus brefs délais. Ces protections devant aussi bénéficier à tous les bénévoles qui viennent en aide aux personnes isolées.

- Que soit garantie la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence permettant d'identifier les besoins des personnes âgées, avec un numéro d'urgence à appeler en cas de besoin, ainsi que la possibilité d'avoir accès au portage de courses, de repas et de médicaments.
- Qu'une information transparente soit mise en place sur l'évolution de l'épidémie dans le département, condition nécessaire à une mobilisation citoyenne et au respect des consignes de lutte contre le COVID 19 en permettant à chaque citoyen d'accéder sur le site de l'ARS aux différents paramètres pour mesurer précisément l'évolution de l'épidémie sur le territoire (personnes infectées, hospitalisées, en réanimation, guéries ou décédées).
- Que l'on procède à un recrutement supplémentaire de personnels dans ces structures pour remplacer les personnels absents, aider les personnels en place et faire face au surcroît de travail engendré par l'épidémie
- Que l'on prenne toutes les mesures facilitant le travail des personnels (transport gratuit par taxi, garde d'enfants...) pendant la période de confinement



Chiffres

L'ARS nous a lors de notre première rencontre donné de nombreux chiffres : nombres de personnes hospitalisées, contaminées, en réanimation, décédées, revenues à domicile. Ceci concernant les personnels et les résidents. Mais parce que ces chiffres varient chaque jour il nous a semblé inutile de donner ceux du 21 avril. Par contre ils sont consultable sur le site de France Publique France. Ce qui ressort de toutes ces données c'est le niveau élevé du nombre de décès. Le Val de Marne est depuis plusieurs jours un des département les plus touchés. Au 4 mai 12% des résidents-tes des Ehpads et maisons de retraites du 94 étaient décédés-es du Covid-19 depuis le 1er mars, et 26% des personnels avaient été contaminés sur la même période.

Lors de notre échange du 28 avril il nous a été indiqué que dans le Val de Marne nous étions passés de 30 à 40 décès au pic de la crise à moins de fin fin avril. Mais il nous a aussi être prudent : d'une part les décès e EHPAD n'ont pas été pris en compte durant les premières semaines de la pandémie et que d'autre part les décès survenus au domicile ne sont pas encore connus. Il faudra attendre, comme pour la canicule, les redressements que fera l'INSEE pour avoir la réalité de la crise.

Premières réponses

Hospitalisation

Ayant fait part de notre inquiétude à la lecture d'articles de presse se faisant l'écho d'une note de l'ARS d'Ile de France et d'une circulaire du Ministère de la Santé concernant l'hospitalisation des personnes âgées en réanimation et autorisant l'utilisation d'un sédatif utilisé habituellement en soins palliatifs. L'ARS nous a assuré que les résidents d'EHPAD, ont bénéficié du même accès aux soins et de la même qualité de prise en charge que les autres patients. Aucune hospitalisation n'a pu être refusée faute de place. Chaque fois, les décisions étaient prises entre le médecin de l'Ehpad et celui du Samu.



Tests de Dépistages

Le dépistage systématique étant le meilleur moyen d'éviter la propagation de l'épidémie, en isolant les personnes infectées, nous sommes revenus à plusieurs reprises sur cette question.

L'ARS nous a annoncé que le dépistage de l'ensemble des personnels et des résidents d'EHPAD sera réalisé avant le 6 mai. Ces séances ont été programmées dans les 72 EHPAD du département. Le 28 avril cela avait déjà été fait dans 39 d'entre eux. L'ARS nous a aussi indiqué qu'elle veillerait à sa réalisation car, par crainte de l'éviction en cas de positivité, certaines équipes hésitent.



Visites des familles aux Résidents des EHPAD

Nous avons ainsi pu déplorer que l'interdiction des visites des proches en EHPAD n'était pas adaptée à la majorité des résidents accueillis, qui sont souvent en perte cognitive : des spécialistes indiquent que cela annihile tout le travail effectué auparavant et peut conduire à une aggravation des troubles cognitifs, voire au refus de s'alimenter et à terme au décès.

La levée partielle de cette interdiction depuis le 21 Avril donne satisfaction aux résidents et aux familles, même s'il revient à la direction de chaque établissement d'établir les conditions de ces visites en fonction de l'organisation des locaux :

- à l'extérieur ou dans une salle aménagée, sans croisement possible des visiteurs : 2 personnes maximum autorisées par résident!
- en chambre : 1 seule personne autorisée

Les membres de la famille doivent être majeures, exception faite pour des résidents en fin de vie ou un mineur peut être autorisé.

Ces visites, nécessitant un protocole particulier, elles n'ont pu être mises en place partout. Il nous a été indiqué que les Conseils de la Vie Sociale (CVS) où siègent les résidents et leur famille se sont consultés. Aucune indication n'ont pu nous être donnée sur le nombre de résident qui ont pu en bénéficier.

Matériels



Ce qui préoccupe les retraités c'est la disponibilité des moyens pour limiter la contamination : gel hydroalcoolique, masques, sur-blouses, charlottes pour les personnels, aménagement des locaux pour isoler les résident-es contaminé-es, protection pour les visiteurs.

L'Ars indique qu'il n'y a plus de problème d'approvisionnement de masques et reconnaît qu'elle manque encore de sur-blouses, charlottes, visières pour les personnels.

La situation est plus préoccupante pour les personnes âgées hors Ehpad. Le gouvernement se décharge de ses responsabilités. Si

des collectivités distribuent des masques chirurgicaux, le département annonce remettre un masque artisanal à chaque valdemarnais mais les retraités sont invités à acheter ces protections, en laissant libre court à tous les spéculateurs (La boîtes de 50 masques vendue 3,95€ en janvier est maintenant commercialisée 47,5€ soit 1197 % d'augmentation). Ils doivent être gratuits ou remboursés par la Sécurité sociale.

Personnels en EHPAD

Aucun chiffre n'a pu nous être donné sur le taux d'éviction du personnel. Il est variable d'un Ehpad à l'autre. L'ARS (le 28 avril) recensait 189 volontaires en renfort (médecins, infirmières, aides soignantes,). Mais les besoins supplémentaires sont estimés à 79, soit plus d'un par Ehpad.

A ces personnes, il faut ajouter les renforts des collectivités locales pour des tâches non médicales.



Bravos, primes, salaires

Les remerciements et les louanges du Président de la République en direction des soignants en « première ligne » ne pourront avoir un écho chez les personnels que s'ils sont suivis d'actes concrets en matière de financements nécessaires, de salaires, d'embauches et non de primes ponctuelles, d'amélioration des conditions de travail, et de prise en compte de leurs revendications.

Situation financière des EHPAD

Dans un communiqué de presse le Président du Conseil départemental s'est inquiété de « *la dégradation de la situation financière de nombreux établissements en raison de la crise sanitaire. Il a proposé que des mesures d'urgence soient prises pour leur permettre de résister à cette situation inédite. Dans cette mobilisation, le Département prend sa part : des facilités de trésorerie sont d'ores et déjà à l'étude pour les établissements publics les plus en difficulté. Toutefois, au regard de l'ampleur des conséquences de la crise, des mesures nationales fortes sont indispensables. Il a proposé la création d'un fonds d'urgence national, doté d'une première enveloppe de 300 millions d'euros.* »



Mise en œuvre du « déconfinement »

Fixée par le Président de la République pour le 11 mai sans aucun travail de préparation, c'est le Premier Ministre qui a présenté à l'Assemblée Nationale un catalogue de mesures et a annoncé la publication quotidienne de la carte des départements susceptibles d'échapper au confinement selon un protocole en 3 niveaux :

1^{er} niveau : Chaque français symptomatique devra contacter son médecin traitant qui pourra le tester

2^e Niveau : c'est la recherche des « contacts » des personnes testées positives qui seront elles tester. Cette mission sera assurée par la Caisse d'Assurance Maladie dans le cadre d'une plateforme téléphonique pour prendre en charge ce « cluster »

3^e niveau : des « brigades sanitaires » seront mises en place pour l'accompagnement social et organiser l'isolement soit à la maison, si c'est possible, soit en hôtel. Cette tâche de « conciergerie » sera assurée par une cellule d'appui composée de personnels des collectivités et bénéficiant de l'expertise de l'ARS !

DÉCONFINEMENT: LES CRÈCHES RÉOUVRIRONT À PARTIR DU 11 MAI. MAIS PAS LES RESTAURANTS. MAIS LES ÉCOLES PRIMAIRES, OUI. MAIS PAS LES CINÉMAS. MAIS LES COLLÈGES, OUI. MAIS PAS LES FESTIVALS. MAIS LES LYCÉES, OUI. MAIS PAS LES FACs. AH, LES BARS NON PLUS...



Démocratie sanitaire

En temps de crise, il est essentiel de faire vivre la démocratie sanitaire comme le demande dans son avis du 15 avril la Conférence Nationale de Santé. : « *Il s'agit de soutenir et d'impliquer les représentants des usagers du système de santé et des professionnels* ». Elle prône à tous les niveaux, national, régional et local, un partenariat et une coordination entre toutes les instances consultatives : CTS, CLS, CRSA. Elle indique explicitement « *Les associations d'usagers* », « *les organisations syndicales* ».

Suite à nos interventions auprès du Président du Conseil départemental **une réunion du CDCA est prévue dans les prochains jours**, nous veillerons à ce que toutes ces questions y soient à l'ordre du jour.

Si au cours de cette crise nos organisations ont vu leur rôle reconnu il va nous falloir le conforter en revendiquant la place des retraités dans ces instances.

Plus que jamais , droit à la santé, loi Autonomie, nos pensions, ...



Dans son discours, le Président de la République, au-delà des paroles, n'a pris aucun engagement concret. Par exemple, depuis des années, **nous attendons qu'enfin une loi sur le grand âge garantissant la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la branche maladie de la Sécurité Sociale soit faite dans le cadre de la sécurité sociale et l'assurance maladie.** L'actualité montre l'urgence d'un tel texte. Mais, le Président n'en a rien dit dans son long discours et oublie sa promesse d'une loi pour fin 2019.

Cette crise sanitaire qui touche toute la planète, entraîne aussi une crise économique mondiale qui touchera obligatoirement les retraités et nous pouvons donc craindre une nouvelle baisse de nos pensions.

Une Nation solidaire doit permettre l'accès aux soins de qualité et d'urgence sanitaire quel que soit son âge et son lieu de vie, de lutter contre l'isolement des personnes âgées particulièrement dans les périodes de crise.

Le Président de la République, qui en appelle au rassemblement de la nation « *quel qu'en soit le coût* », doit immédiatement donner l'exemple. Il doit garantir effectivement le droit à la santé pour toutes et tous.

Alors que le Président arrive à débloquer 300 milliards d'euros pour aider les entreprises, il est urgent que l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) soit relevé.

Le plan « Ma santé 2022 », véritable continuité de l'austérité pour notre système de santé doit être retiré....

C'est cela une véritable solidarité nationale !